

PERMIS DE FORMER - Mise à jour Spécialisé Hôtels Cafés Restaurants



PARTICIPANTS :

- Tuteurs et maîtres d'apprentissage (salariés ou employeurs) du HCR, déjà titulaires du permis de former depuis plus de 3 ans.
- Tuteurs et maîtres d'apprentissage dispensés de la formation initiale au 8 août 2013 (date d'entrée en vigueur de l'obligation).
- La formation « mise à jour » doit être suivie tous les 3 ans et être suivie préalablement à la signature du contrat en alternance (cerfa FA13).

ORGANISATION :

Durée : 7 heures

Lieux : Campus du Lac

INTERVENANT(S) :

Formateur expert en Accompagnement et en Gestion.

ELIGIBILITE :

FAFIH

VALIDATION DE LA FORMATION ET INFORMATIONS PRATIQUES :

L'intervenant mesurera, tout au long de la formation, l'acquisition des connaissances des participants à travers la mise en place de situation in situ.

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

CAMPUS DU LAC

N° SIRET 410 581 102 00010

Code APE-NAF 8542Z

N° Existence 7233 042 4333

Site de Bordeaux

10 rue René Cassin - CS 31996 -

33071 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 79 52 00

campus@formation-lac.com

Site de Libourne

7 Bis rue Max Linder 33504 Libourne

Cedex tél : 05 57 25 40 40

campus@formation-lac.com

OBJECTIFS

Nature de l'action : Acquisition de compétences.

- Les règles régissant les contrats en alternance.
- La transmission et l'évaluation des compétences et du savoir-être.
- Les enjeux d'une intégration professionnelle réussie.
- Renforcer la qualité des tuteurs dans leur mission d'accueil et d'accompagnement des alternants.

MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Apport des éléments théoriques par une pédagogie active.

CONTENU DU PROGRAMME

CRÉER LES CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR UNE INTÉGRATION PROFESSIONNELLE RÉUSSIE.

Enjeux du tutorat : rappels et retours d'expérience.

PARCOURS DE FORMATION DE L'ALTERNANT EN SITUATION DE TRAVAIL.

- Organiser les activités et suivre la réalisation du travail de l'alternant.
- Évaluer les résultats et les comportements et mesurer les progrès de l'alternant.
- Suivi et concertation avec le centre de formation.

LES RÈGLES LÉGALES ET CONVENTIONNELLES CONCERNANT LES CONTRATS DE FORMATION EN ALTERNANCE.

- Rappels des éléments fondamentaux :
 - Le cadre juridique, le contrat de travail, le statut de salarié.
 - Forme et durée des contrats.
 - Règlementation, durée de formation.
- Les nouveautés en matière de droit social et d'aides pour les entreprises et les alternants.